

**CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES  
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Commune d'Arles  
(Bouches-du-Rhône)

Rapport n° 2006-0266

Article L. 1612-5  
du code général des collectivités territoriales

Séance du 13 juin 2006

**A V I S**

*Par lettre en date du 3 mai 2006, enregistrée au greffe le 4 du même mois, le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a saisi la chambre au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, du budget primitif pour l'année 2006, adopté par délibération du 30 mars 2006, exécutoire le 4 avril 2006 au motif que certaines recettes n'avaient pas été évaluées de façon sincère et qu'il en résulte que ce budget s'en trouvait déséquilibré.*

*Le maire d'Arles a été invité à présenter ses observations par lettre du 4 mai 2006. Il a répondu par courrier, enregistré au greffe le 15 mai 2006, puis à la suite de son entretien, du 23 mai 2006 avec M. Debruyne, président de la 1<sup>ère</sup> section et le rapporteur, il a transmis à la chambre, le 31 mai, un premier envoi de pièces justificatives, suivi de cinq autres transmissions dont la dernière est en date du 6 juin 2006.*

*Après avoir entendu le rapporteur et pris connaissance des conclusions du commissaire du Gouvernement, la chambre, a délibéré et adopté le présent avis le 13 juin 2006 dans la formation suivante : M. Schwerer, président, MM. Rocca, Debruyne et Mme Oulion, présidents de section, Mme Latgé, MM. Rouquié, Bizeul et Berthet, conseillers et Mme Pannetier-Alabert, conseiller-rapporteur.*

*Le présent avis sera notifié au préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône et au maire d'Arles et transmis, pour information, au comptable de la commune sous couvert du trésorier-payeur général de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, trésorier-payeur général des Bouches-du-Rhône.*

*Aux termes de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante est tenue informée dès sa plus proche réunion des avis formulés par la chambre régionale des comptes.*

## **1. RECEVABILITE DE LA SAISINE**

Aux termes de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, *"Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'Etat, dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue à l'article L. 1612-8, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération"*.

En l'espèce, le budget primitif pour l'année 2006, adopté le 30 mars 2006, a été reçu à la sous-préfecture d'Arles le 4 avril 2006 et transmis à la chambre le 4 mai 2006. La saisine du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a donc été opérée dans le délai de trente jours.

Dans sa saisine, le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, a considéré que le budget primitif 2006 de la ville d'Arles ne remplissait pas les conditions d'équilibre prévues par l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales. Aux termes de ces dispositions, *«Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice»*.

Le préfet considère que deux subventions, l'une de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'autre du département des Bouches-du-Rhône, ont été inscrites en recettes budgétaires sans que leur montant et leur principe d'attribution n'aient été établis :

- au compte 7472 : participation de la région ..... 2 800 000 €
- au compte 7473 : participation du département ..... 2 800 000 €

**La saisine du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, opérée dans les délais et motivée par l'absence d'équilibre réel du budget, en raison de l'inscription de certaines recettes qui n'auraient pas été évaluées de façon sincère, est recevable.**

## **2. LE BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2006**

### **2.1. En ce qui concerne les recettes incertaines :**

Ainsi qu'il a été dit, le préfet invoque deux subventions attendues inscrites en section de fonctionnement :

- au compte 7472 : pour la région ..... 2 800 000 €
- au compte 7473 : pour le département ..... 2 800 000 €

Ces subventions pour un montant total de 5 600 000 € ont été sollicitées par une délibération du conseil municipal votée le 30 mars 2006, exécutoire le 4 avril. Cette délibération demande le financement à la même hauteur de 23,78 % par le conseil régional et par le conseil général, d'actions dans le cadre du maintien des services à la population en Crau et en Camargue et d'actions en faveur de l'environnement et la gestion du territoire rural de la commune.

En 2005, le conseil régional et le conseil général n'ont pas apporté à ce titre de soutien financier en section de fonctionnement et, pour 2006, le maire ne produit aucun arrêté attributif de subventions. Dans ces conditions, le conseil municipal ne devait pas les inscrire au budget primitif 2006. Dans ses nouvelles propositions du 23 mai, le maire propose d'ailleurs d'annuler ces inscriptions de crédits.

**Le caractère incertain de ces subventions conduit la chambre à ne pas les retenir. Il s'ensuit une réduction des crédits en recettes à hauteur de 2 800 000 € au chapitre 74, article 7472, participation des régions, et de 2 800 000 € au compte chapitre 74, article 7473, participation des départements, provoquant un déséquilibre du budget.**

**2.2. En ce qui concerne quelques éléments sur la fiabilité du compte administratif 2005 et des restes à réaliser :**

Conformément à l'article L. 2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

La ville d'Arles a voté son compte administratif 2005 le 30 mars 2006, délibération exécutoire le 4 avril, donc antérieurement à la date butoir de transmission du compte de gestion fixée dans ce cas particulier au 1<sup>er</sup> juin. Le conseil municipal, par délibération du 30 mars 2006, exécutoire le 4 avril, a approuvé le compte de gestion du budget principal et de l'ensemble des budgets annexes de la ville.

**2.2.1. Le montant des résultats :**

(en €)		
<b>Résultats de clôture 2005</b>	<b>Compte de gestion</b>	<b>Compte administratif</b>
✓ Investissement .....	- 1 894 223,05	- 1 894 223,05
✓ Fonctionnement .....	6 338 369,53	6 338 369,53
<b>TOTAL .....</b>	<b>4 444 146,48</b>	<b>4 444 146,48</b>

La section de fonctionnement présente un excédent important de 6,34 M€ mais ce résultat positif inclut à hauteur de 6 085 539,87 €, un besoin de financement de la section d'investissement pour couvrir des provisions constituées depuis 2002 et laissées jusqu'en 2005 en suréquilibre de la section d'investissement au stade du budget primitif.

L'excédent réel disponible de fonctionnement n'est que de 128 693,28 €, alors même que le budget primitif de 2005 avait été rendu exécutoire avec un déficit de fonctionnement d'un montant de 2 M€, que le maire explique par une gestion maîtrisée des dépenses de personnel et des économies de dépenses sur tous les postes en 2005. Ces indications n'ont pu être vérifiées dans le cadre de la saisine budgétaire mais le sous-préfet d'Arles indique que certains ratios démontrent que la situation d'Arles est toujours difficile :

- charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : 54,86 %
- dette au 31 décembre/ recettes réelles de fonctionnement : 116,76 %
- annuité de la dette/ recettes réelles de fonctionnement : 16,71 %
- marge d'autofinancement courant : 111,12 %

**2.2.2. L'affectation des résultats :**

Par délibération du 30 mars 2006, exécutoire le 4 avril, le conseil municipal a décidé, en application de la réforme de la comptabilité M.14 au 1<sup>er</sup> janvier 2006, d'appliquer le nouveau régime des provisions semi budgétaires, ce qui a modifié la reprise des résultats de 2005 :

- Résultat d'investissement du compte administratif 2005 .....	- 1 894 223,05 €
- Déduction du montant des provisions constituées .....	6 085 539,87 €
- Résultat repris au budget primitif 2006 .....	- 7 979 762,92 €

La chambre, après avoir examiné le bien fondé de ces provisions, considère que le conseil municipal a incorporé à bon droit ces provisions en réserves.

### **3. LES PROPOSITIONS DU MAIRE POUR LE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE**

Pour rétablir l'équilibre du budget primitif 2006, le maire a fait, au cours de l'instruction, les propositions suivantes :

#### **3.1. La renégociation de la dette :**

Par décision du maire, ayant reçu délégation du conseil municipal, en date du 24 avril 2006, la ville d'Arles a décidé de renégocier avec la Caisse d'Epargne de Provence-Alpes-Corse, onze emprunts à taux révisables (BTAN, EUR1AN et TAM) d'une durée résiduelle de huit ans onze mois au 31 décembre 2006, en contractant trois emprunts globaux multi périodes PENTIFIX d'une durée résiduelle de douze ans et neuf mois :

(en €)

N°		Encours au 25/04	Indemnité refinancée	Total Refinancé	Durée résiduelle au 31/12/06
361	9800126-85	2 329 661,39	37 763,34	2 367 424,73	
362	9800127-85	2 329 661,39	37 763,34	2 367 424,73	
406	2002148-85	2 508 301,02	51 336,10	2 559 637,12	
<b>425 - Emprunt de refinancement échéance annuelle au 25/04 (Bonifix) 12 éch :</b>		<b>7 167 623,80</b>	<b>126 862,78</b>	<b>7 294 486,58</b>	<b>12</b>
403	2001119-85	2 659 370,51	0,00	2 659 370,51	
356	9800121-85	2 091 806,60	17 988,21	2 109 794,81	
357	9800122-85	2 335 999,58	20 088,11	2 356 087,69	
358	9800123-85	1 982 255,03	17 046,13	1 999 301,16	
360	9800125-85	2 294 514,49	19 731,36	2 314 245,85	
<b>424 - Emprunt de refinancement échéance annuelle au 25/05 ("Pentifix A") 14 éch :</b>		<b>11 363 946,21</b>	<b>74 853,81</b>	<b>11 438 800,02</b>	<b>13</b>
372	9800267-85	1 218 565,60	10 478,89	1 229 044,49	
379	9900246-45	1 521 764,45	0,00	1 521 764,45	
392	2000211-85	1 482 716,35	0,00	1 482 716,35	
393	2000210	1 254 606,16	0,00	1 254 606,16	
416	2004374	3 562 720,87	0,00	3 562 720,87	
363	9800128-85	2 268 655,28	0,00	2 268 655,28	
<b>423 - Emprunt de refinancement échéance annuelle au 25/10 ("Pentifix B") 14 éch:</b>		<b>11 309 028,71</b>	<b>10 478,89</b>	<b>11 319 507,60</b>	<b>13</b>
		<b>29 840 598,72</b>	<b>212 195,48</b>	<b>30 052 794,20</b>	
				Durée résiduelle moyenne (pondérée des CRD) au 31/12/2006 :	<b><u>12 ans 9 mois</u></b>

Sur l'exercice 2006, une inscription de dépenses serait à inscrire au compte 668-2, autres charges financières pour un montant de 212 195,48 € pour le paiement des indemnités refinancées par les nouveaux emprunts, un crédit du même montant en recette au compte 796-2, transfert de charges financières pour constater l'étalement de la charge, et en section d'investissement, toujours pour le même montant un crédit en recette au compte 1641-2, emprunts de refinancement et en dépense au comptes 4817, pénalités de renégociations étalées.

En conséquence, il y a lieu d'inscrire des crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement au chapitre 042, opérations d'ordre de transfert entre section pour un montant identique de 212 195,48 € et d'inscrire des crédits en dépenses et en recettes d'investissement au chapitre 040, opérations d'ordre de transfert entre section pour le même montant.

Le maire propose d'inscrire en dépenses au compte 668, autres charges financières la somme de 67 543,43 € au titre de frais financiers pour réaménagement de la dette ainsi que le réajustement des annuités suite à ce réaménagement :

	CAPITAL	INTERETS	ICNE
Avant réaménagement .....	10 400 981,92 €	4 194 067,18 €	2 106 557,06 €
Après réaménagement .....	8 944 228,26 €	4 046 351,55 €	2 234 676,09 €
Réduction .....	- 1 456 753,66 €	- 147 715,63 €	128 119,03 €

Au budget primitif, le maire avait prévu un crédit de 4 400 000 € pour couvrir le paiement des intérêts de la dette et il propose une réduction de crédits de 279 378,91 €, le montant des crédits inscrits sera donc de 4 120 621,09 € pour un montant de 4 046 351,55 € sur l'état de la dette après réaménagement, le surplus devant permettre de couvrir la variation des taux dans l'exercice. Pour les intérêts courus non échus (ICNE), la prévision était de 2 200 000 €, pour un montant d'ICNE après réaménagement de 2 234 676,09 €, le maire propose d'inscrire un crédit supplémentaire de 95 000 € qui portera le montant des ICNE prévus à 2 295 000 €, le surplus étant destiné à couvrir les variations de taux. En revanche, le montant du capital à rembourser diminue de 1 456 753,66 € au compte 1641, emprunts, et le maire propose de réduire les crédits en dépenses de 1 450 000 €.

**La Chambre estime nécessaire d'inscrire une réduction des crédits en dépenses au compte 6611, intérêts réglés à l'échéance de 279 378,91 €, une inscription complémentaire de crédits en dépenses au compte 66112, ICNE, pour un montant de 95 000 € et au compte 668, frais financiers pour un montant de 67 543,43 €, enfin d'inscrire une réduction de crédits en dépenses au compte 1641, emprunts à hauteur de 1 450 000 €.**

### **3.2. La clôture du budget annexe du Parc d'activités du Grand Rhône (PAGR) :**

Le maire prévoit que les dernières ventes de terrains du Parc d'activités du Grand Rhône seront constatées dans le courant 2006 pour la somme de 181 832,30 € dont 61 696 € représentant un terrain non commercialisable, car non desservi par une voirie, qui sera vendu au budget principal afin de constituer une réserve foncière. Après avoir effectué une prévision de bilan de fin de ZAC, le maire souhaite clôturer en 2006 ce budget annexe par une reprise de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 384 021,96 € au budget principal. Pour la budgétisation de cette opération, le maire propose d'inscrire au budget principal :

- une dépense de 61 696 € pour l'acquisition du dernier terrain non viabilisé et un ajustement de crédit sur la préemption Tanteri soit une inscription de dépense d'un montant de 59 205,26 € :

Lib. Clef	Nature	Engagement	Mdt	Proposition de DM 1	N° de dossier
Préemption terrain école GIMEAUX .....	2111	31 300,00 €	0,00 €	0,00 €	dossier n° 10
Acquisitions foncières Développement .....	2111	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
achat terrains nus au PAGR .....	2111	0,00 €	0,00 €	61 696,00 €	
ZONE NBI MAS-THIBERT .....	2111	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CONSORTS CEAGLIO / THIERS .....	2111	137 499,98 €	137 499,98 €	0,00 €	
Echg Morra Pt de Crau .....	2111	0,00 €	0,00 €	0,00 €	non dépense
Abdelaoud (échange) .....	2111	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Préemption TANTERI Mas Thibert .....	2111	62 509,26 €	62 509,26 €	- 2 490,74 €	
Chemin AZEGAT Acquisition ALLARD .....	2111	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chemin AZEGAT Acquisition VENTURE .....	2111	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Participation sur cession gratuite AUDIBERT .....	2111	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Acquisition BELLEVILLE Mas Thibert .....	2111	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
<b>TOTAL .....</b>				<b>59 205,26 €</b>	

- une réduction de dépense au compte 27634, financement du budget annexe, pour 175 316,37 €, inscrit en restes à réaliser en dépenses du budget principal qui avait vendu les terrains au budget annexe lors de sa création en 1999 et qui avait prévu de faire un prêt à ce budget pour l'acquisition des terrains. Le PAGR n'a pas utilisé ce financement et les crédits peuvent être annulés ;

- Une reprise de l'excédent de fonctionnement de clôture du budget annexe au compte 7551, excédent des budgets annexes à caractère administratif, à hauteur de 384 021,96 €.

**Il est donc nécessaire d'inscrire au chapitre 21, immobilisations corporelles, un crédit en dépenses d'un montant de 59 205,26 €, une réduction de crédits en dépenses au chapitre 27, autres immobilisations financières, d'un montant de 175 316,37 € et un crédit en recette au chapitre 75, autres produits de gestion courante, d'un montant de 384 021,96 €.**

### **3.3. La prévision de nouvelles recettes d'investissement :**

#### **3.3.1. De nouvelles subventions :**

Compte tenu des titres déjà émis, le maire propose des réajustements de crédits et de nouvelles subventions au chapitre 13 pour un montant de 1 610 227,22 €. Le détail est le suivant :

(en €)

<b>Lib. Clef</b>	<b>Nature</b>	<b>Divers 4</b>	<b>eng</b>	<b>mdt</b>	<b>Proposition de DM 1</b>	<b>n° dossier</b>
Etat Cloître Mise hors d'eau .....	1321		67 244.00	0.00	- 26 307.13	ajustement sur constaté
MO/études MH Th Antiq Etat .....	1321	TH_ANTIQ	32 127.98	14 916.73	- 890.05	ajustement sur constaté
Rue du 4 septembre 2001 .....	1321	FISAC	16 896.06	16 896.06	- 5 971.29	ajustement sur constaté
Plan de circulation Mouleyres Etat .....	1321		16 803.00	0.00	- 5 601.00	ajustement sur constaté
Place de Raphèle .....	1321		302 932.00	0.00	- 23 000.00	ajustement depense recette
FISAC Bornes électriques/marchés .....	1321		4 259.86	4 259.86	- 194.10	ajustement sur constaté
Etude maison tourisme Salin .....	1321		933.92	0.00	0.00	
<b>Acquisitions foncières CR .....</b>	<b>1322</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>646 807.00</b>	<b>dossier n° 5</b>
Etude préal sculptures cloître .....	1322		9 152.00	9 152.00	9 152.00	ajustement sur constaté
Etude CIAP Trinitaires Région .....	1322		7 000.00	7 000.00	7 000.00	ajustement sur constaté
<b>Région Place Gayet Laurens .....</b>	<b>1322</b>	<b>CVILLE</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>82 300.00</b>	<b>dossier n° 3</b>
<b>Région Place Bracke Desrousseaux .....</b>	<b>1322</b>	<b>CVILLE</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>44 050.00</b>	<b>dossier n° 3</b>
Place de Raphèle Région .....	1322		90 780.00	0.00	- 7 000.00	ajustement depense recette
Travaux de proximité .....	1323		0.00	0.00	0.00	
<b>Contrat de développement .....</b>	<b>1323</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>164 518.00</b>	<b>dossier n° 1</b>
CD 2004 SECU PLUVIAL .....	1323		198 040.00	198 040.00	29 075.47	ajustement sur constaté
CG Cloître Mise hors d'eau .....	1323		33 621.00	0.00	- 13 154.57	ajustement sur constaté
CG 13 Etude Sculptures Cloître .....	1323	CLOITRE	11 440.00	11 440.00	5 720.00	ajustement sur constaté
Canal Vigueirat étude & travx .....	1323		3 620.00	3 620.00	1 452.60	ajustement sur constaté
EP Rue Mouettes proximi 04 .....	1323		32 854.00	32 854.00	3 957.56	ajustement sur constaté
<b>CG13 Voirie Urbaine .....</b>	<b>1323</b>	<b>CRUES 03</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>66 155.00</b>	<b>dossier n° 2</b>
<b>CG 13 Voirie CRUES 03 Tranche 3 .....</b>	<b>1323</b>	<b>CRUES 03</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>52 358.73</b>	<b>dossier n° 6</b>
<b>Infrastrc et réseaux CD 05 .....</b>	<b>1323</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>192 404.00</b>	<b>dossier n° 1</b>
<b>Maison Cartier Mission Rapatriés .....</b>	<b>1328</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>21 000.00</b>	<b>dossier n° 4</b>
Amendes de police .....	1332		846 395.00	846 395.00	366 395.00	ajustement sur constaté
<b>TOTAL .....</b>					<b>1 610 227.22</b>	

- dossier n° 5 :

<b>Acquisitions foncières CR</b>	<b>1322</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>646 807,00 €</b>	<b>dossier n° 5</b>
----------------------------------	-------------	--	---------------	---------------	---------------------	---------------------

Il s'agit d'une subvention demandée au conseil régional pour le programme d'acquisitions foncières, dans le cadre du plan patrimoine-immobilier-communal de la ville. Ces demandes d'aides financières entrent dans le champ d'application des délibérations n° 96-22 du 28 mars 1996 et n° 05-127 du 24 juin 2005 du conseil régional. Ces délibérations ont été produites à la chambre, et le dossier est en cours d'instruction à la région. Ces subventions correspondant à des dépenses déjà mandatées et préfinancées par emprunt en 2005, une inscription complémentaire de dépenses de 300 000 € a été faite au budget primitif 2006. La proposition de recette est sincère.

- dossier n° 3 :

<b>Région Place Gayet Laurens</b>	<b>1322</b>	<b>CVILLE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>82 300,00 €</b>	<b>dossier n° 3</b>
<b>Région Place Bracke Desrousseaux</b>	<b>1322</b>	<b>CVILLE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>44 050,00 €</b>	<b>dossier n° 3</b>

Le maire a inscrit au budget primitif des dépenses nouvelles à hauteur de 450 000 €, préfinancées par emprunt, et le comité de pilotage du contrat de ville ayant validé ces deux opérations, les services du conseil général ont indiqué à la ville que les demandes de subventions seraient présentées à la commission permanente du 30 juin 2006. Les dépenses étant inscrites au budget, la prévision de ces recettes est sincère.

- dossier n° 1 :

<b>Contrat de développement</b>	<b>1323</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>164 518,00 €</b>	<b>dossier n° 1</b>
<b>Infrastrc et réseaux CD 05</b>	<b>1323</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>192 404,00 €</b>	<b>dossier n° 1</b>

Il s'agit d'un réajustement de recettes de subventions accordées par le conseil général (commission permanente du 10 mars 2006).

- dossier n° 2 :

<b>CG13 Voirie Urbaine</b>	<b>1323</b>	<b>CRUES 03</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>66 155,00 €</b>	<b>dossier n° 2</b>
----------------------------	-------------	-----------------	---------------	---------------	--------------------	---------------------

Il s'agit d'un réajustement de recettes de subventions accordées par le conseil général (commission permanente du 20 décembre 2004), la ville ayant justifié d'un montant de dépenses supplémentaires réalisées en 2005 à hauteur de 273 162,55 €.

- dossier n° 4 :

<b>Maison Cartier Mission Rapatriés</b>	<b>1328</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>dossier n° 4</b>
---	-------------	--	---------------	---------------	--------------------	---------------------

La Mission interministérielle aux rapatriés a, par lettre du 18 octobre 2005, accepté de financer ces dépenses réalisées en 2005 et la sous-préfecture a indiqué par courriel du 5 mai 2006 que les crédits seraient délégués prochainement, après signature de la convention.

**Il est nécessaire d'inscrire des crédits en recettes au chapitre 13, subventions pour la somme de 1 610 227,22 €.**

### 3.3.2. Autres ajustements de recettes d'investissement proposés par le maire :

(en €)

Lib. Clef	Nature	Lib. Nature	Divers 3	eng	Mdt	Proposition de DM 1	n° dossier
FCTVA .....	10222	F.C.T.V.A.	AUTRES	0.00	0.00	0.00	
F.C.T.V.A. sur CRUES 03	10222	F.C.T.V.A.	CRUES 03	874 561.68	874 561.68	- 3 221.45	ajustement sur constaté
T.L.E .....	10223	T.L.E.	AUTRES	127 860.00	127 860.00	7 860.00	ajustement sur constaté
<b>TOTAL .....</b>						<b>4 638.55</b>	

**Il est nécessaire d'inscrire des crédits en recettes au chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves pour un montant de 4 638,55 €.**

(en €)

Lib. Clef	Nature	Lib. Nature	eng	mdt	Proposition de DM 1	n° dossier
Emprunts en euros .....	1641	Emprunts en frs ou en €	7 278 904.01	330 000.01	0.00	
Cautions loyers .....	165	Dépôts et cautionnements reçus	853.94	289.62	853.94	ajustement sur constaté
Dépôts & cautionnements reçus ..	165	Dépôts et cautionnements reçus	198.12	190.50	198.12	ajustement sur constaté
<b>TOTAL .....</b>					<b>1 052.06</b>	

**La chambre estime nécessaire d'inscrire des crédits en recettes au chapitre 16, emprunts et dettes assimilées, pour un montant de 1 052,06 €.**

Les produits de cessions sont inscrits, selon la nouvelle M.14, au chapitre 024, produits de cession des immobilisations et les opérations en exécution se comptabiliseront toujours au compte 775 :

(en €)

			Budget primitif	Propositions du maire
1R1929	Cession Véhicule .....	024	1 000.00	0.00
1R1958	Cessions Remorque mini pelle PF .....	024	1 500.00	0.00
1R1959	Cession véhicules réformés .....	024	2 000.00	0.00
1R1920	Transfert accm zone at Montmajour .....	024	1 024 655.00	0.00
1R1930	transfert accm lotissement Ferr .....	024	68 733.00	0.00
1R1961	Cession coeur informatique (repoussée) .....	024	6 000.00	- 6 000.00
1R1957	Cession bateau + moteurs .....	024	1 902.00	0.00
1R1926	Echge Gillot Ch de la Batelle .....	024	323.00	0.00
1R1927	Dellenbach CR Trompegueux .....	024	3 500.00	0.00
1R1931	Abdelouahed Trinquetaille .....	024	30 480.00	0.00
1R1932	HECTARE terrain non bâti .....	024	14 014.00	0.00
1R1933	Echange SCI SOLO .....	024	1 000.00	0.00
1R1934	JOBERT .....	024	960.00	0.00
1R1935	ELIOS atelier des roues .....	024	375 000.00	0.00
1R1936	Mas rolande assos Villevieille .....	024	91 000.00	0.00
1R1937	LAVAUUR .....	024	1 900.00	0.00
1R1938	Pavillon mas Thibert mme Chapelle ( vente repoussée)	024	24 800.00	- 24 800.00
1R1939	Terrain SCI Printemps CAF ANPE .....	024	54 675.00	0.00
1R1940	Vente Craponne .....	024	300 000.00	0.00
<b>TOTAL .....</b>			<b>2 003 442.00</b>	<b>- 30 800</b>

Les titres suivants ont été émis en 2006 :

(en €)

		Crédits ouverts	Titres émis
JOBERT .....	775	960.00	0.00
Mas Rolande assos Villevieille .....	775	91 000.00	91 000.00
LAVAUUR .....	775	1 900.00	0.00
Terrains Sci Printemps CAF ANPE .....	775	54 675.00	0.00
Transfert ACCM zone at Montmajour .....	775	1 024 655.00	1 024 655.00
Transfert ACCM lotissement Ferrand .....	775	68 733.00	68 733.00

Pour les transferts en pleine propriété à la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, l'acte a été signé et publié le 28 mars 2006 et pour la vente Crapone de 300 000 €, un compromis a été signé. Le maire propose de réduire les crédits de 30 800 € au motif que les ventes sont repoussées.

**Il est ainsi nécessaire d'inscrire une réduction des crédits en recettes au chapitre 024, produit de cession pour 30 800 € :**

(en €)

Lib. Clef	Nature	Lib. Nature	eng	mdt	Proposition de DM 1	n° dossier
Avoir/honoraire	2313	Constructions	5.14	5.14	0.00	
Avances sur cdes immo. corp.	238	Avances sur cdes immo. corp.	6 618.39	6 618.39	6 618.39	ajustement sur constaté
Avances & acptes sur cdes immo. corp.	238	Avances sur cdes immo. corp.	14 959.01	14 959.01	14 959.01	ajustement sur constaté
<b>TOTAL</b> .....					<b>21 577.40</b>	

**Il est nécessaire d'inscrire des crédits en recettes au chapitre 23, immobilisations en cours, pour un montant de 21 577,40 €.**

### 3.4. Autres ajustements de dépenses d'investissement proposés par le maire :

- Les dépôts et cautionnement, compte 165 :

(en €)

Lib. Clef	Nature	Lib. Nature	eng	mdt	Proposition de DM 1	n° dossier
Dépôts et cautionnements reçus	165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0.00	5 000.00	ajustement dépense
Dépôts et cautionnements reçus	165	Dépôts et cautionnements reçus	228.60	99.06	0.00	
Remb caut° déchéance quadriennale Foncie	165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0.00	8 367.81	dossier n° 9
Remb caut° déchéance quadrienn habitat	165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0.00	989.43	dossier n° 9
<b>TOTAL DES DEPENSES</b> .....					<b>14 357.24</b>	
Cautions loyers	165	Dépôts et cautionnements reçus	853.94	289.62	853.94	ajustement sur constaté
Dépôts et cautionnements reçus	165	Dépôts et cautionnements reçus	198.12	190.50	198.12	ajustement sur constaté
<b>TOTAL DES RECETTES</b> .....					<b>1 052.56</b>	

Le pointage réalisé en fin d'exercice 2005 par les services de la ville et le receveur municipal sur le compte 165, caution, fait apparaître que les cautions versées par des entreprises dont le départ est antérieur à 2002 n'ont jamais fait l'objet d'un remboursement et n'ont jamais été réclamées. Le maire prévoit d'appliquer la déchéance quadriennale et de constater une recette au compte 7788, produits exceptionnels divers à hauteur de 9 357,24 € et une dépense équivalente au compte 165, caution. Il prévoit aussi un ajustement de crédits en dépenses destiné au remboursement effectif de caution de 5000 € et en recettes à hauteur de 1 052,06 €.

**Il y a donc lieu d'inscrire des crédits en recettes au chapitre 16, emprunts et dettes assimilées pour un montant de 1 052,06 €, une inscription de crédits en dépenses au chapitre 16, emprunts et dettes assimilées pour un montant de 14 357,24 € et une inscription de crédits en recettes de fonctionnement au chapitre compte 77, produits exceptionnels, pour un montant de 9 357,24 €.**

- Ajustement des crédits en dépenses au chapitre 23, travaux en cours :

(en €)

Lib. Clef	Nature	eng	mdt	Proposition de DM 1	n° dossier
Aménagement place de Raphaële .....	2315	372 605.23	327 677.16	- 57 184.76	ajustement dépense recette

**Il est nécessaire d'inscrire une réduction des crédits en dépenses au chapitre 23, immobilisations en cours, pour un montant de 57 184,76 €.**

- Ajustement de dépenses au chapitre 21, immobilisations corporelles :

(en €)

Clef	Lib. Clef	Nature	Budget primitif	Reports	Proposition de DM 1	n° dossier
ID2430	Ayad (immeuble)	2115	0.0	5 000.00	-2 729.18	non dépense
ID2458	TRAVAUX SUITE INONDATIONS	2131	880 000.00	0.00	-880 000.00	non dépense
ID2437	Travaux finances 2005	2135	170 692.66	0.00	-102 871.61	non dépense
ID1052	Matériel ateliers bâtiments	2158	40 000.00	44 983.09	-15 000.00	non dépense
ID0002	Mobilier scolaire	2184	0.00	0.00	20 000.00	ajustement dépense
ID2701	Jeux de cours Ecoles	2188	0.00	0.00	20 000.00	ajustement dépense

**Il est nécessaire d'inscrire une réduction de crédits en dépenses au chapitre 21, immobilisations en cours, d'un montant de 960 600,79 €.**

### **3.5. Les autres prévisions en section de fonctionnement :**

#### **3.5.1. Ajustement de crédits en dépenses de fonctionnement :**

Le maire a proposé les ajustements suivants :

Compte	Libellé	Dépenses en €
6068	Autres matières et fournitures .....	15 000
611	Contrat de prestation de services .....	- 718,56
6226	Honoraires .....	20 000
6282	Frais de gardiennage .....	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 011 .....</b>	<b>64 281,44</b>

**Il est nécessaire d'inscrire des crédits en dépenses au chapitre 011, charges à caractère général, pour un montant de 64 281,44 €.**

Compte	Libellé	Dépenses en €
6218	Autre personnel extérieur .....	134,00
64131	Rémunération .....	718,56
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 012 .....</b>	<b>852,56</b>

**Il est nécessaire d'inscrire des crédits en dépenses au chapitre 012, charges de personnels et frais assimilés, pour un montant de 852,56 €.**

Compte	Libellé	Dépenses en €
6711	Intérêts moratoires et pénalités de marchés	- 530 000,00

Le maire avait prévu un crédit de 600 000 € au budget primitif qu'il propose de réduire de 530 000 €.

**Il est nécessaire d'inscrire une réduction des crédits en dépenses au chapitre 67, charges exceptionnelles, à hauteur de 530 000 €.**

### 3.5.2. Ajustement de crédits en recettes de fonctionnement :

Le maire a proposé les ajustements suivants :

Compte	Libellé	Recettes en €
7361	Droits de licence des débits de boisson	1 138,00

**Il est nécessaire d'inscrire des crédits en recettes au chapitre 73, impôts et taxes pour un montant de 1 138 €.**

Compte	Libellé	Recettes en €
74127	Dotation nationale de péréquation .....	51 547,00
746	Dotation générale de décentralisation .....	1 600,00
7472	Région .....	10 084,25
7477	Fonds structurels .....	31 362,36
7478	Autres organismes .....	135 581,64
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 74 .....</b>	<b>230 175,25</b>

Il s'agit d'ajustement de crédits après émission de titres de recettes ou de confirmation de subventions.

**Il est nécessaire d'inscrire des crédits en recettes au chapitre 74, dotations et participations, pour le montant de 230 175,25 €.**

Compte	Libellé	Recettes en €
757	Reversement concession Arènes .....	1 940,23
758	Produits de gestion courante .....	4 800,00
<b>TOTAL</b>	<b>Chapitre 75 .....</b>	<b>6 740,23</b>

**Il est nécessaire d'inscrire des crédits en recettes au chapitre 75, autres produits de gestion courante, à hauteur de 6 740,23 €.**

Les produits exceptionnels ont été inscrits au budget primitif à hauteur de 1 936 429,64 €. Ils se décomposent en :

Comptes	Libellés	Montant en €
7713	Libéralités reçues .....	300,00
7718	Autres produits exceptionnels .....	1 187 350,95
7788	Produits exceptionnels divers .....	748 778,69
<b>Total</b>	<b>.....</b>	<b>1 936 429,64</b>

S'agissant des recettes inscrites au compte 7718 ci-dessus, la nouvelle comptabilisation des subventions d'équipement versées au compte 204 en investissement nécessite la constatation d'une recette en section de fonctionnement des contrepassations des rattachements 2005 faits au compte 65, subventions, et l'inscription d'une dépense d'investissement d'un même montant. L'ordonnateur a ainsi régularisé ses comptes à l'exception des crédits rattachés le 15 novembre 2001 à hauteur de 975 855,57 € pour les fonds de concours des lycées Pasquet et Perdiguier, les engagements ayant été soldés en raison de l'application de la déchéance quadriennale. Le maire propose de constater deux nouvelles recettes pour la somme totale de 377 487,36 €, représentant un complément de subvention attendue du conseil régional et une consommation d'eau pour l'année 2001 remboursée par la Société des eaux d'Arles (SEA), à hauteur respective de 133 540 € et de 243 947,36 €. Après vérification, la chambre estime cette proposition acceptable.

**Il est ainsi nécessaire d'inscrire des crédits en recettes au chapitre 77, produits exceptionnels, pour la somme de 377 487,36 €.**

En outre, pour les recettes inscrites au compte 7788 ci-dessus, le détail est le suivant :

			(en €)	
			Budget primitif	Propositions du maire
2R2129	Sub CR versée à tort au CFA .....	7788	0.00	8 657.90
2R2136	Provision Canal du vigueirat .....	7788	157 111.56	0.00
2R2124	Produits exceptionnels divers .....	7788	0.00	1 999.24
2R2137	Remb intérêts moratoires .....	7788	300 000.00	- 300 000.00
2R2159	Dons Union des Maires des BDR .....	7788	0.00	122 000.00
2R2131	Dégrèvement taxe foncière .....	7788	2 047.00	0.00
2R2133	Remboursement loyer imm Falchetti .....	7788	7 862.04	0.00
2R2134	Remboursement charges(edf) imm Falchetti	7788	7 868.00	0.00
2R2135	Produits exceptionnels divers .....	7788	18 400.00	0.00
2R2143	congres mondial villes taurines .....	7788	160 000.09	0.00
2R2127	Rectification des Non-valeurs .....	7788	0.00	486.69
2R2163	Remb caut° déchéa quadri Foncier/Habitat	7788	0.00	9 357.24
2R2138	Avoirs sur factures .....	7788	0.00	0.00
2R2114	Avoirs sur factures .....	7788	0.00	0.00
2R2125	Produits exceptionnels divers .....	7788	0.00	0.00
2R2130	Bail emphytéotqSUPINFOCOM 2004 à 2006	7788	30 490.00	0.00
2R2126	Reversement contractuel TP .....	7788	65 000.00	0.00
2R2153	Avoirs sur factures .....	7788	0.00	0.00
<b>TOTAL .....</b>			<b>748 778.69</b>	<b>- 157 498.93</b>

Le maire, dans ses nouvelles propositions, indique qu'il est possible de prévoir de nouvelles recettes comme un don de 122 000 € de l'Union des Maires des Bouches-du-Rhône, de supprimer les crédits prévus pour le remboursement d'intérêts moratoires attendu de l'Etat pour les retards de paiement du comptable et de réajuster les autres recettes pour tenir compte de l'émission des titres.

**Il y a donc lieu d'inscrire une réduction des crédits en recettes au chapitre 77, produits exceptionnels, pour la somme de 157 498,93 €.**

#### **4. LES PROPOSITIONS DE LA CHAMBRE**

**La chambre constate que les propositions du maire permettent de rétablir l'équilibre réel du budget primitif (annexe 1) avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement diminué de 4 176 234,65 € sans que les recettes de fiscalité ne soient modifiées. La chambre considère que le maire aurait dû faire ses propositions dès l'établissement du budget primitif 2006.**

En raison des développements précédents, le budget 2006 doit comprendre, pour être présenté en équilibre les modifications suivantes exprimées en euros :

Chapitres	Libellés	Dépenses			Recettes		
		BP 2006	Propositions de la Chambre	Total	BP 2006	Propositions de la Chambre	Total
<b>- SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>							
011	Charges a caractère général .....	22 503 535.53	64 281.44	22 567 816.97	0.00		0.00
012	Frais de personnel et charges assimilées .....	45 778 499.00	852.56	45 779 351.56	0.00		0.00
014	Atténuations des produits .....	947 594.00		947 594.00	0.00		0.00
65	Autres charges de gestion courante .....	11 423 038.76		11 423 038.76	0.00		0.00
66	Charges financières .....	4 627 362.55	- 116 835.48	4 510 527.07	0.00		0.00
67	Charges exceptionnelles .....	1 167 501.66	- 530 000.00	637 501.66	0.00		0.00
68	Dotations aux amortis. et provisions .....	214 480.64		214 480.64	0.00		0.00
023	Virement a la section d'investissement .....	6 618 374.00	- 4 176 234.65	2 442 139.35	0.00		0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections .....	2 376 104.45	212 195.48	2 588 299.93	1 947 670.59	212 195.48	2 159 866.07
043	Opérat. d'ordre à l'intérieur de section fonctionnement .....				0.00		0.00
02	Résultat de fonctionnement reporté .....	0.00			128 693.28		128 693.28
013	Atténuation de charges .....	0.00			603 460.38		603 460.38
70	Produits services domaine et ventes diverses .....	0.00			2 614 471.40		2 614 471.40
73	Impôts et taxes .....	0.00			57 018 021.00	1 138.00	57 019 159.00
74	Dotations, subventions et participations .....	0.00			29 518 137.46	- 5 369 824.75	24 148 312.71
75	Autres produits de gestion courante .....	0.00			1 879 127.21	390 762.19	2 269 889.40
76	Produits financiers .....	0.00			10 479.63		10 479.63
77	Produits exceptionnels .....	0.00			1 936 429.64	219 988.43	2 156 418.07
78	Reprise sur amortissements et provisions .....	0.00			0.00		0.00
79	Transferts de charges .....	0.00			0.00		0.00
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT .....</b>		<b>95 656 490.59</b>	<b>- 4 545 740.65</b>	<b>91 110 749.94</b>	<b>95 656 490.59</b>	<b>- 4 545 740.65</b>	<b>91 110 749.94</b>
	Equilibre						

Chapitres	Libellés	Dépenses			Recettes		
		BP 2006	Propositions de la Chambre	Total	BP 2006	Propositions de la Chambre	Total
<b>- SECTION D'INVESTISSEMENT</b>							
10	Dotations, fonds divers & réserves .....	0.00		0.00	2 442 772.88	4 638.55	2 447 411.43
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés .....	0.00			6 209 676.25		6 209 676.25
13	Subventions d'investissement .....	0.00		0.00	19 197 061.12	1 610 227.22	20 807 288.34
15	Provisions pour garanties d'emprunt .....	0.00		0.00	0.00		0.00
16	Emprunts et dettes assimilées .....	11 345 000.00	- 1 435 642.76	9 909 357.24	17 078 904.00	1 052.06	17 079 956.06
19	Différences sur réalisations d'immobilisations .....	0.00		0.00	0.00		0.00
18	Compte de liaison : affectation à .....	0.00		0.00	0.00		0.00
20	Immobilisations incorporelles .....	520 036.54		520 036.54	0.00		0.00
204	Subventions d'équipement versées .....	854 945.67		854 945.67			
21	Immobilisations corporelles .....	18 217 550.02	- 901 395.53	17 316 154.49	0.00		0.00
23	Immobilisations en cours .....	14 924 749.19	- 57 184.76	14 867 564.43	0.00	21 577.40	21 577.40
24	Immobilisations mises à disposition .....	0.00		0.00	0.00		0.00
27	Autres immobilisations financières .....	389 797.01	- 175 316.37	214 480.64	253 177.24		253 177.24
28	Amortissements des immobilisations .....	0.00		0.00	0.00		0.00
024	Produits de cessions .....	0.00			2 003 442.00	- 30 800.00	1 972 642.00
45	Opérations pour compte de tiers .....	8 462 987.49		8 462 987.49	8 462 987.49		8 462 987.49
481	Charges à répartir s/plus exercices .....	0.00		0.00	0.00		0.00
49	Provisions pour provisions comptes tiers .....	0.00		0.00	0.00		0.00
021	Virement de la section de fonctionnement .....	0.00		0.00	6 618 374.00	- 4 176 234.65	2 442 139.35
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections .....	1 947 670.59	212 195.48	2 159 866.07	2 376 104.45	212 195.48	2 588 299.93
041	Opérations patrimoniales .....	583 074.94		583 074.94	583 074.94		583 074.94
01	Solde d'exécution section d'investis. Reporté .....	7 979 762.92		7 979 762.92	0.00		0.00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT .....</b>		<b>65 225 574.37</b>	<b>- 2 357 343.94</b>	<b>62 868 230.43</b>	<b>65 225 574.37</b>	<b>- 2 357 343.94</b>	<b>62 868 230.43</b>
EQUILIBRE .....				0.00			
<b>TOTAL DU BUDGET .....</b>		<b>160 882 064.96</b>	<b>- 6 903 084.59</b>	<b>153 978 980.37</b>	<b>65 225 574.37</b>	<b>- 6 903 084.59</b>	<b>153 978 980.37</b>

**Par ces motifs, la chambre :**

Article 1 : DECLARE la saisine recevable ;

Article 2 : CONSTATE que le budget primitif pour l'année 2006 de la commune d'Arles n'a pas été voté en équilibre réel ;

Article 3 : PROPOSE à la commune d'Arles de modifier son budget primitif selon les propositions de la chambre récapitulées dans le tableau ci-dessus et, pour rétablir l'équilibre, de réduire ses dépenses d'un montant global de 6 903 084,59 € ;

Article 4 : DEMANDE au maire d'Arles de lui transmettre, dans un délai d'un mois à compter du jour de la notification du présent avis, la délibération modifiant le budget primitif.

Le rapporteur,

Le président,

Michelle PANNETIER-ALABERT

Bertrand SCHWERER

## VILLE D'ARLES R n° 2006-0266

### EQUILIBRE BUDGETAIRE

Annuité 2006 de la dette prévue au BP

BP2002 EN €

**Annuité de la dette réaménagée annexe au BP**

intérêts	4 046 351,55
<b>ICNE</b>	2 234 676,09
capital	8 944 228,26
<b>total de l'annuité</b>	<b>15 225 255,90</b>

**Crédits inscrits au BP modifié**

intérêts c/66111, opérations réelles	4 120 621,09
intérêts c/66112, ICNE rattachés	2 295 000,00
<b>Intérêts contrepassés</b>	2 058 637,45
c/16	9 000 000,00
<b>Total crédits inscrits</b>	<b>17 474 258,54</b>

**Rattachement des intérêts**

	2 295 000,00
<b>Intérêts contrepassés</b>	-2 058 637,45
<b>Différence à financer sur ress propres</b>	<b>236 362,55</b>

**Ressources propres d'origine interne**

	<b>4 942 380,18</b>
Amortissements et étalement du chapitre 040	2 376 104,45
c/144, provision spéciale pour garantie d'emprunt	
c/146, provision pour litiges et contentieux	
c/15, provisions pour risques et charges	
c/29, provision pour dépréciation des immobilisations	
c/39(sauf c/392 et 397), prov pour dépréc stocks	
c/49, provision pour dépréciation des comptes de tiers	
c/59, provision pour dépréciation des comptes financiers	
"021, virement sect investissement	2 442 139,35
c/2,,cession d'immobilisations + ou- c/19	
c/1068 , réserves, mise en réserve des provisions	6 209 676,25
Provisions non budgétaires	-6 085 539,87
CAF N	

**Ressources propres d'origine externe**

	<b>4 420 053,43</b>
c/1021, dotation en espèces	
c/024 produits cessions immobilisations	1 972 642,00
c/10222, FCTVA	2 319 551,43
c/10223, TLE	127 860,00
c/10224, PLD	
c/10225, COS	
c/138, subventions affectée globalement	
c/1025, don et leg en capital	

**Total ressources propres**

	<b>9 362 433,61</b>
<b>Remboursement en capital c/1641</b>	<b>8 944 228,26</b>

Equilibre réel

**418 205,35**